

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1200200: preparation du lin

En vigueur au 07/04/2008 (Dernière actualisation de la page 07/04/2008)

L'adaptation des salaires découlant de leur liaison à l'indice des prix à la consommation prend cours le premier lundi suivant le mois au cours duquel l'indice des prix à la consommation dépasse ou n'atteint plus la tranche de stabilisation en vigueur

1. REGIME HORAIRE (sur base hebdomadaire): 39h

1.1. SALAIRES HORAIRES: AUTRE QUE LES ETUDIANTS

Groupe salarial		Equipe		
		Travail journalier	Equipe double, Equipe croisée	Travail de nuit
			+8,41%	+31,6%
1	100%	10.7549	11.6594	14.1534
2	102%	10.9700	11.8926	14.4365
3	103%	11.0775	12.0091	14.5780
4	110%	11.8304	12.8253	15.5688
5	115%	12.3681	13.4083	16.2764
6	120%	12.9059	13.9913	16.9842

1.2. SALAIRES HORAIRES: ETUDIANT

Equipe		
Travail journalier	Equipe double, Equipe croisée	Travail de nuit
90%	90%	90%
9.6794	10.4934	12.7381